



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 14 mai 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Demande 2024-012</b>	Requérant :	Caroline Aucoin
	Numéro de lot :	6 060 580
	Adresse civique :	<b>965, chemin de la Haute-Rivière</b>
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, lors de la reconstruction de la maison, une marge avant de 8,60 m</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone A-15, une marge avant minimale de 15 m.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une marge avant inférieure de 6,4 m à la marge avant minimale prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 29 avril 2024.

  
Daniel LeBlanc  
Directeur général et greffier-trésorier